Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles des
Cultures de Marseille
Parc Bortoli – 2 Chemin du Lancier 13008 Marseille
Tél : 04 91 40 76 27
Mobile : 06 85 09 41 65
Email : leplatane@wanadoo.fr
N° SIRET 414 190 330 00020 N°SIREN 414 190 330
Inscription Registre Départemental N°5446

Marseille le 20 novembre 2023

N/Réf : PA/DA N°3152/T
V/Réf :
Objet : Diagnostic sanitaire
Platane place
République.

Ville de Saint Rémy de Provence
Services Techniques Municipaux
Hôtel de Ville

13210 SAINT REMY de PROVENCE

A l'attention de **Mr Nicolas DUMAS**

Monsieur,

Suite à votre bon de commande N° **ST230575 du 23/08/2023** le technicien du GDON a effectué une visite le 03 octobre 2023, sur les platanes situés place de la République.

Une prise d'échantillon pour analyse avec recherche de chancre coloré sous le numéro 2023PA3P6336 a été effectuée, et après analyse par le LDA13 laboratoire agréé, il en résulte que les deux arbres dépérissant situé dans l'angle Nord-Ouest de la place sont **indemnes de chancre coloré,** il en est de même pour l'ensemble des platanes de la place.

Toutefois nous avons constaté la présence de trous d'environ 10 mm de diamètre réalisés au niveau du collet de ces deux arbres.
Il est donc certain que ces deux platanes ont fait l'objet d'un acte de malveillance, avec injection dans les trous d'un produit nocif.
Pour ces deux platanes fortement dépérissant, dont l'avenir est très incertain, nous vous conseillons leur suppression afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, et leur éventuel remplacement.

Rappels des mesures prophylactiques concernant le Chancre coloré du platane.

L'homme étant le principal agent disséminateur de la maladie d'un site à l'autre, lors de ces interventions sur ou auprès des platanes, il est donc indispensable de prendre certaines mesures prophylactiques simples afin d'éviter son introduction ou sa dissémination.

A savoir pour l'essentiel :

Lors de travaux de terrassement dans un rayon de 50 mètres autour des platanes.

Avant ouverture des travaux :

- Rincer les engins de terrassement au jet à haute pression.

- Désinfecter leurs parties travaillantes par une pulvérisation abondante de produit phytopharmaceutique fongicide autorisé, ou avec des produits biocides à fonction fongicide, à défaut avec de l'eau de javel à raison de deux berlingots pour 10 litres d'eau.

Pendant les travaux même superficiels :

- Désinfecter les parties travaillantes des engins et la zone travaillée, par une pulvérisation abondante de produit phytopharmaceutique fongicide autorisé, ou avec des produits biocides à fonction fongicide, à défaut avec de l'eau de javel à raison de deux berlingots pour 10 litres d'eau.

- Toute racine arrachée sera recoupée et immédiatement désinfectée par badigeon avec un onguent désinfectant fongicide (type Phytoplast).

- Les blessures occasionnées aux racines, au collet ou au tronc, subiront le même traitement.

Lors de l'élagage.

- Ne tailler qu'en hiver.

- Choisir une entreprise commissionnée par le Service Régional de l'Alimentation, liste disponible au 04.90.81.11.00.

- Avant l'ouverture du chantier désinfecter les outils de taille (scies, chaîne de tronçonneuse etc.) par badigeon à l'alcool à brûler.

- Désinfecter les paies de taille supérieures à un diamètre de 5cm par badigeon avec un onguent désinfectant fongicide immédiatement après la coupe.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter notre technicien au 06.85.09.41.65, consulter le site de la FREDON/PACA **fredon-paca.fr** ou nous contacter par mail à l'adresse suivante **leplatane@wanadoo.fr**

Restant à votre disposition, je vous prie de croire Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du GDON
P/O Le Technicien

Dominique ARCANGIOLI